



Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023

Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE le programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature », la signature du Contrat Nature et la sollicitation de demandes de subventions auprès de financeurs potentiels

APPROUVE la signature de la convention de groupement de commandes relatif aux missions de conseils en architecture et urbanisme entre les communes de Bouaye, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves, Nantes, Orvault, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Saint Sébastien sur Loire et Vertou

APPROUVE la signature du Contrat de Mixité Sociale pour la période 2023-2025

APPROUVE la signature de la convention de mandat avec Loire Océan Développement pour l'organisation du transfert provisoire du terrain de stabilisation à la Métairie Rouge

ADOpte les tarifs des actions d'animation et prestations en direction des retraités avec les associations OMCRI et ANCRE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge en soutien aux victimes des catastrophes naturelles

APPROUVE l'adhésion de l'espace culturel Capellia au réseau Chaînon manquant

APPROUVE l'extension du dispositif gouvernemental pass Culture / offre collective aux 6ème et 5ème à partir du 1^{er} septembre 2023 avec la billetterie de Capellia

ADOpte le nouveau règlement intérieur pour les prestations municipales concernant les enfants âgés de 3 à 11 ans et le tarif « Forfait retard » à compter du 1^{er} septembre 2023

ADOpte le montant définitif des subventions accordées à l'OGEC Saint-Michel en 2023

APPROUVE la prise en compte d'un déficit de caisse de 13,80 € sur la régie Jeunesse

APPROUVE la modification de la répartition des séances de natation au regard de la circulaire du 28 février 2022

APPROUVE les modifications de la carte scolaire

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 623,00 € conformément à l'application de la Loi Molac dans le cadre du forfait scolaire communal des élèves scolarisés à l'école Diwan

ADOpte la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs

APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget principal de la Ville

APPROUVE l'augmentation du taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60%

APPROUVE les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 26 septembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Philippe GRANDJEAN